

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize,
Le 14 décembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, FRAUX, ALLANIC, CHESNEAU, RUSSELL, POUSSET, PRUKOP, HUCHET, CAZIN, CORNETI, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

Date de convocation

8 décembre 2016

A l'exception de :
Madame CHERON a donné pouvoir à Monsieur DONNE.
Monsieur SIMON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Madame CHUPIN a donné pouvoir à Madame LE PAPE.

Date du
Conseil Municipal

14 DECEMBRE 2016

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur CAZIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

7/ EXERCICE 2016 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES JARDINS DE L'ESTRAN – DECISION MODIFICATIVE N°2 – APPROBATION

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents---- 30

Votants ----- 33

RAPPORTEUR : Monsieur POUSSET, conseiller municipal délégué

EXPOSE :

La présente décision modificative est la seconde modification apportée au budget primitif 2016, après le budget supplémentaire, et avant la clôture de l'exercice budgétaire.

Pour le budget principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
OPERATIONS REELLES					
chap. 012	Charges de personnel	24 700,00			
chap. 65	Autres charges de gestion courante	28 663,00			
chap. 67	Charges exceptionnelles	11 228,00			
chap. 022	Dépenses imprévues	-64 591,00			
	Total Dépenses réelles	0,00		Total Recettes réelles	0,00
OPERATIONS D'ORDRE					
	Total Dépenses d'ordre	0,00		Total Recettes d'ordre	0,00
TOTAL		0,00		TOTAL	0,00

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

Il s'agit tout d'abord d'ouvrir des crédits au chapitre 012 – Charges de personnel, du fait de plusieurs dépenses conséquentes et non prévisibles au moment de l'élaboration du budget primitif 2016, notamment l'augmentation de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2016, annoncée par le Gouvernement le 17 mars 2016, et le début du déploiement des mesures découlant du Protocole national relatif aux parcours, carrières et rémunérations dans la fonction publique. L'effet cumulé de ces mesures non prévisibles, qui s'élève à près de 47 000 euros pour l'exercice 2016, n'a pas pu être totalement absorbé dans le cadre des crédits ouverts au budget primitif 2016.

D'autre part, des crédits sont à ouvrir au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante, essentiellement pour permettre le versement des contributions à l'enseignement public et privé, du fait de la hausse du coût de l'élève et de la répartition des effectifs constatée à la rentrée de septembre 2016. Des crédits sont également nécessaires à la constatation des admissions en non-valeur.

Enfin, la présente décision modificative consiste à ouvrir des crédits au chapitre 67 pour assurer la restitution d'un trop-perçu suite à dégrèvements de taxe d'urbanisme.

Le financement de ces différentes ouvertures de crédits est assuré par annulation de crédits au sein de la ligne des dépenses imprévues.

La décision modificative ne comporte aucun mouvement entre chapitres en investissement, seuls ont lieu des mouvements internes au chapitre 23 – Immobilisations en cours, pour permettre par exemple l'engagement anticipé d'aménagements piétons dans le cadre du programme d'entretien et d'amélioration de la voirie communale.

Pour le budget annexe Lotissement Les Jardins de l'Estran :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
OPERATIONS REELLES					
	Total Dépenses réelles	0,00		Total Recettes réelles	0,00
OPERATIONS D'ORDRE					
chap. 042	Transferts entre sections Total Dépenses d'ordre	358 673,55 358 673,55	chap. 042	Transferts entre sections Total Recettes d'ordre	358 673,55 358 673,55
TOTAL SECTION		358 673,55	TOTAL SECTION		358 673,55
SECTION D'INVESTISSEMENT					
OPERATIONS REELLES					
	Total Dépenses réelles	0,00		Total Recettes réelles	0,00
OPERATIONS D'ORDRE					
chap. 040	Transferts entre sections Total Dépenses d'ordre	358 673,55 358 673,55	chap. 040	Transferts entre sections Total Recettes d'ordre	358 673,55 358 673,55
TOTAL SECTION		358 673,55	TOTAL SECTION		358 673,55

La décision modificative pour le budget annexe des Jardins de l'Estran concerne des opérations d'ordre de fin d'exercice.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°2.

DELIBERATION :

- ⇒Vu le Code général des collectivités territoriales,
- ⇒Vu les instructions budgétaires et comptables M14 prévoyant la possibilité de procéder à des décisions modificatives du budget,
- ⇒Vu la délibération n°15.12.22 en date du 16 décembre 2015,
- ⇒Vu la délibération n°16.06.12A en date du 29 juin 2016,
- ⇒Vu l'avis de la commission finances en date du 7 décembre 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal,

- Approuve la décision modificative n°2 de l'exercice 2016, section par section, sans vote formel sur chacun des chapitres.

Pour le budget principal :

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 0 € : approbation par 27 votes pour et 6 abstentions (Monsieur BELLIOU, Madame CARNAC, Monsieur DUBOIS, Monsieur ROBIN, Monsieur TRICHET et Madame BERTHELIER).

Pour le budget annexe Lotissement Les Jardins de l'Estran :

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 358 673,55 € : approbation à l'unanimité.
- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 358 673,55 € : approbation à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR